

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION, DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION
DES DECHETS BEAUJOLAIS DOMBES

Nombre de conseillers en exercice : 51

Date de convocation : 16/12/2024

Date d'affichage :

Objet : Convention de traitement des ordures ménagères résiduelles de LOIRE FOREZ EST sur l'UVE du Sytraival

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 décembre à 14 h 30, le Syndicat Mixte s'est réuni en session ordinaire à Saint-Didier-sur-Chalaronne, au SMIDOM, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHEMARIN.

Tit.	Coll Terr	NOM Prénom	Présent (x) ou excusé (e)
x	AVB	AURION Rémi	
x	AVB	DAUMAS Nathalie	X
x	AVB	DECEUR Patrice	X
x	AVB	DESMULES Marielle	X
x	AVB	FROMENT Benoit	
x	AVB	MANDON Olivier	X
x	AVB	MATRAY Bernard	X
x	AVB	PARIOT Véronique	X
x	AVB	PERRIN Jean-Charles	X
x	AVB	ROMANET Michel	
	AVB	CHEVALIER Armelle	
	AVB	LIEVRE Gaétan	
	AVB	LONGEFAY Fabrice	
	AVB	TACHON Gérard	
	AVB	TROUVE Michel	
x	CCBPD	BLANCHET René	X
x	CCBPD	BOUVET Nicole	X
x	CCBPD	FLAMAND Guy	X
x	CCBPD	GHIRARDI Aurélie	X
x	CCBPD	LEBRUN Pascal	X
x	CCBPD	MERCIER Hervé	
x	CCBPD	TERRIER Pascal	
	CCBPD	BOUCHARD Loïc	
	CCBPD	CHARDON Gérard	
	CCBPD	LEGLISE Gaëlle	
	CCBPD	TRONCY Thierry	
x	CCDSV	ALBAN Didier	
x	CCDSV	CHAUMONT Armand	
x	CCDSV	FORNES Christine	X
x	CCDSV	LAUTIER Vincent	X
x	CCDSV	REY Bernard	
	CCDSV	BONTEMPS-HESDIN C.	Excusée
	CCDSV	GARNIER Gilles	
	CCDSV	VALLOS Frédéric	
x	MBA	COGNARD Jean-François	Excusé
x	MBA	MANTOUX Guy	
	MBA	DARMEDRU Brigitte	X
x	COR	CHAMPALE Aymeric	
x	COR	CORGIER Vincent	
x	COR	GERBERON Alain	Excusé
x	COR	PERONNET Alain	

Tit.	Coll Terr	NOM Prénom	Présent (x) ou excusé (e)
x	COR	PONTET René	X
x	COR	SALEMBIER René	X
x	COR	SONNERY Patrick	
	COR	BLEIN Bernadette	Excusée
	COR	LAGOUTTE Jean-Robert	X
	COR	SOTTON Martin	
	COR	SUCHET Ghislaine	Excusée
x	CCPA	DE LA TEYSSONNIERE H.	X
x	CCPA	DOUILLET José	Excusé
x	CCPA	FORT Frédéric	X
x	CCPA	LOMBARD Daniel	X
x	CCPA	MONCOUTIE Lucie	
	CCPA	LAROCHE Olivier	Excusé
	CCPA	PAULOIS Frédéric	Excusé
	CCPA	PEYRICHOU Gilles	
x	CCSB	BIOSA Françoise	X
x	CCSB	CHEMARIN Jean-Paul	X
x	CCSB	FAYARD Daniel	X
x	CCSB	LAMURE Thierry	
x	CCSB	MOREY Jean-Michel	X
x	CCSB	THEVENON René	X
	CCSB	BAGHDASSARIAN Patrick	
	CCSB	DUCLOS Yvette	X
	CCSB	MIGUET Frédéric	
x	SIRTOM	BLOT Yves	Excusé
x	SIRTOM	MAYA Michel	X
x	SIRTOM	PEGON Catherine	X
	SIRTOM	DEMAIZIERE Thierry	
	SIRTOM	TAUPENOT Patrick	
x	SMIDOM	AGATY Guillaume	Excusé
x	SMIDOM	COTTEY Romain	
x	SMIDOM	FERRE Paul	X
x	SMIDOM	JACQUET Claude	
x	SMIDOM	LUX Jean-Michel	Excusé
x	SMIDOM	VIOT Dominique	X
	SMIDOM	AUBLANC Jean-Claude	X
	SMIDOM	BIGOT Agnès	X
	SMIDOM	DAVIDIAN Philippe	

Accusé de réception en préfecture
069-256900705-20250106-24-706-DE
Date de réception préfecture : 06/01/2025

La Communauté de Communes de Forez-Est est une collectivité, dont l'une de ses compétences est la collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilées, et qui regroupe 42 communes sur son territoire.

Actuellement, la totalité des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) est traitée en installation de stockage de déchets non dangereux, et un syndicat d'études (SYDEMER) a été créé, afin de mettre en œuvre des solutions technico-économiques plus intéressantes du point de vue environnemental et financier.

Dans l'attente de solutions pérennes, la CC de Forez-Est s'est rapprochée du Sytraival, afin de traiter une partie de ses déchets sur l'UVE de Villefranche-sur-Saône.

Le Sytraival disposant de légères capacités de traitement, un projet de convention de prestations de services a été rédigé par les deux parties, afin de définir les conditions d'apports et les modalités d'exécution des prestations.

Il n'est pas prévu de tonnage minimal, et suivant le vide de four, les apports pourront être de 2 000 tonnes.

La convention est signée pour 4 années à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le tarif appliqué correspond au tarif « collectivités non-adhérentes au Syndicat mixte », soit 118 euros HT, hors TGAP / tonne en 2024, et qui évoluera selon le tableau des tarifs votés lors du débat d'orientation budgétaire.

Si la hausse annuelle des tarifs hors TGAP dépasse 3 %, Forez-Est et le Sytraival se rencontreront physiquement, ou à distance dans un délai d'un mois après publication de l'acte administratif, pour requestionner la convention.

Le Comité, après en avoir délibéré, approuve cette convention et autorise le président à la signer.

**Le secrétaire,
Olivier MANDON**

**Le Président,
Jean-Paul CHEMARIN**

JP



SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES RÉSIDUELLES (SYDEMER)